

Commune de LAVERNAY
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 20 Mars 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt mars deux mil vingt-trois sur la convocation du Maire en date du quatorze mars deux mil vingt-trois.

Étaient présents : Mr BAUR Christophe, Mme BERGEROT Véronique, Mr DAMBRE Patrick, Mr PELOT Alain, Mr PUIG Laurent, Mme ROUGEOT Emilie, Mr SEVY Bruno, Mr STIRNEMANN Claude, Mme VIPREY Delphine.

Absents excusés : Mme BORDAS Stéphanie

Absents : Mr PATAT Marcel.

Mr DAMBRE Patrick est élu secrétaire de séance.

Mr le Maire lit le PV de la réunion du vingt février deux mil vingt-trois ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire lit la lettre de démission du Conseil Municipal de Mme TOURNIER-ENARD Andrée datée du 13 mars 2023. Cette démission est motivée dans les termes suivants : « je ne me retrouve pas dans mes valeurs citoyennes et mon état de santé ne me permet pas de continuer mon mandat ».

Mr le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour diffusé le quatorze mars deux mil vingt trois une proposition de convention pour la réalisation d'un audit énergétique de la salle polyvalente et du bâtiment de la mairie par la SYDED. Cette proposition est validée à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1- Point sur les travaux en cours
- 2- Compte administratif / Compte de gestion – M4 Service énergie photovoltaïque 2022
- 3- Compte administratif M4 Service énergie photovoltaïque 2022 – Affectation du résultat
- 4- Compte administratif / Compte de gestion – M14 Commune 2022
- 5- Compte administratif M14 Commune 2022 – Affectation du résultat
- 6- Demande d'aide à l'équipement de la bibliothèque au département du Doubs
- 7- Devis pour la réalisation des travaux forestiers 2023
- 8- Extension du réseau électrique « rue des Charmilles »
- 9- Employé communal – renouvellement contrat de travail
- 10- Plan topographique centre-bourg
- 11- Extension et remise en état de la salle polyvalente ?
- 12- Convention pour la réalisation d'un audit énergétique de la salle polyvalente et du bâtiment de la mairie par la SYDED.
- 13- Questions diverses

1- Point sur les travaux en cours

Monsieur le Maire indique que les travaux du parc de la Chenaurie seront bientôt terminés.

La balançoire a été posée ; il reste à la sceller au sol.

La pose des grillages complémentaires sera faite d'ici la fin du mois de mars.

Et un affichage de consignes sera réalisé.

2- Compte administratif / Compte de gestion – M4 Service énergie photovoltaïque 2022

N° 2023-03-14

Le Maire ayant quitté la séance, Mr STIRNEMANN Claude, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif 2022 du budget annexe Photovoltaïque M4 de la commune ainsi que le compte de gestion de M. le Trésorier du Grand Besançon.

Les résultats du compte administratif à la clôture de 2022 sont les suivants :

BP 2022	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	2 944.15 €	2 861.98 €
Recettes	4 242.15 €	2 763.33 €
Résultats de 2022	Excédent de 1 297.61 €	Déficit de - 98.65 €
Report résultats de 2021	Excédent de 5 588.85 €	Déficit de - 691.53 €
Résultats de Clôture de 2022	Excédent de 6 886.46 €	Déficit de - 790.18 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget annexe Photovoltaïque M4 proposé par le Maire, ainsi que le compte de gestion de M. le Trésorier du Grand Besançon conforme au compte administratif de la commune.

3 – Compte Administratif M4 Service énergie photovoltaïque 2022 – Affectation du résultat

N° 2023-03-15

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif M4 de l'exercice 2022 présentant :

Un excédent de fonctionnement cumulé de 6 886.46 €,

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

Un besoin de financement de 790.18 € (déficit)

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

Dépenses : 0,00€

Recettes : 0,00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement / compte 1068 : 790.18 €
- Report à nouveau de l'excédent de fonctionnement : 6 096.28 €

Reprise sur BP 2023 :

Investissement : ID (001) : 790.18 €

RI (1068) : 790.18 €

Fonctionnement : RF (002) : 6 096.28 €

4 – Compte Administratif / Compte de Gestion – M14 Commune 2022 N° 2023-03-16

Le Maire ayant quitté la séance, Mr STIRNEMANN Claude, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif 2022 du budget principal M14 de la commune ainsi que le compte de gestion de M. le Trésorier du Grand Besançon.

Les résultats du compte administratif à la clôture de 2022 sont les suivants :

BP 2022	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	215 433.99 €	129 945.35 €
Recettes	329 063.98 €	106 792.77 €
Résultats de 2022	Excédent de 113 629.99 €	Déficit de - 23 152.58 €
Report résultats de 2021	Excédent de 579 852.55 €	Déficit de - 5 031.00 €
Résultats de Clôture de 2022	Excédent de 693 482.54 €	Déficit de - 28 183.58 €
Restes A réaliser de 2022		Déficit de - 26 528.00 €
RESULTATS définitifs fin 2022	Excédent de 693 482.54 €	Déficit de - 54 711.58 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget principal M14 proposé par le Maire, ainsi que le compte de gestion de M. le Trésorier du Grand Besançon conforme au compte administratif de la commune.

5 – Compte Administratif M14 Commune 2022 – Affectation du résultat N°2023-03-17

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif M14 de l'exercice 2022 présentant :

Un excédent de fonctionnement cumulé de 693 482.54 €,

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

Un besoin de financement de 28 183.58 € (déficit)

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement : déficit de 26 528.00 €

Dépenses / RAR : 26 528.00 €

Recettes / RAR : 0,00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement / compte 1068 : 54 711.58 €
- Report à nouveau de l'excédent de fonctionnement : 638 770.96 €

Reprise sur BP 2023 :

Investissement : ID (001) : 28 183.58 €

RI (1068) : 54 711.58 €

Fonctionnement : RF (002) : 638 770.96 €.

6- Demande d'aide à l'équipement de la bibliothèque au département du Doubs N° 2023-03-18

Lors de la précédente séance du Conseil Municipal, il avait été prévu de solliciter l'aide du département à hauteur de 30% du budget prévu pour ces travaux d'équipement dont le montant s'élève à 10 018.35 € HT sur la base d'un devis présenté par le *Groupe WF Education*.

La réglementation ayant évolué, il est possible d'obtenir une subvention de 50% dans la mesure où la commune attribue à la bibliothèque municipale une dotation budgétaire de 2 € par habitant et une augmentation de la plage horaire d'ouverture de la bibliothèque.

En conséquence, le Conseil est amené à se prononcer sur l'annulation de la délibération n°2023-02-09 et son remplacement par une nouvelle délibération portant sur une demande de subvention départementale de 50% du montant initial du devis, soit 5 009,17 € ; cette demande étant accompagnée de l'attribution d'une ligne budgétaire de 1 150 € (pour 575 habitants) à la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- Retiendra l'entreprise qui présentera l'offre économiquement la plus avantageuse,
- S'engagera à réaliser et à financer l'équipement de la bibliothèque, dont le montant des achats est estimé à 10.018,35 €/HT, soit 12.022,02 €/TTC,
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
 - o Fonds libres : 5.009,18 €
 - o Subventions (50 %) : 5.009,17 €
- Sollicite l'aide financière du Département du Doubs et éventuellement autre organisme,
- Demande l'autorisation de commencer les achats avant intervention de la décision attributive de subvention,

S'engagera à réaliser l'équipement de la bibliothèque dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

7- Devis pour la réalisation des travaux forestiers 2023 N°2023-03-19

L'exposé du Maire entendu, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis pour la réalisation des travaux forestiers 2023 de l'ONF, d'un montant de 5 602.14 € HT soit 6.162.35 € TTC et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

8- Extension du réseau électrique « rue des Charmilles » N° 2023-03-20

Dans la perspective de la vente de la parcelle D441 dont la signature est prévue début avril 2023, il est nécessaire d'étendre le réseau électrique existant jusqu'à cet emplacement.

Le coût de cette extension a été chiffré à 7 000 € HT par la SYDED qui financerait 40% de ce total. Des frais d'étude estimés à 1 250 € sont également à prendre en charge par la commune.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la réalisation de cette extension et son financement dans les conditions définies ci-dessus.

9- Employé communal – renouvellement contrat de travail N°2023-03-21

Le second contrat à durée déterminée de Pierre Peguin arrive à son terme fin mars 2023. En vue d'envisager les suites possibles, Monsieur le Maire invite les conseillers à exprimer leur opinion sur les travaux réalisés par l'intéressé et sur son comportement au service de la commune.

De l'avis général, Pierre Peguin a démontré sa bonne volonté et une bonne capacité d'adaptation. S'il lui reste à enrichir ses compétences dans certains domaines qu'il découvre progressivement, la poursuite de sa progression ne fait pas de doute.

Monsieur le Maire partage ce sentiment et s'engage à accompagner l'employé communal par ses orientations et directives dans ces temps d'apprentissage.

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Pierre Peguin dans le grade d'adjoint technique à la fin de son CDD et de l'inscrire à une formation en vue d'obtenir le permis de conduire BE qui lui permettra de tracter la remorque dont la commune est équipée. Cette formation, diffusée par l'auto-école BAUD de Saint-Vit avait fait l'objet d'une délibération en date du 19-12-2022.

A l'issue des échanges, le conseil municipal valide à l'unanimité l'intégration de Mr Pierre Peguin dans l'effectif de la commune.

10- Plan topographique centre-bourg N°2023-03-22

Pour cette opération, un 1^{er} devis avait été établi par le *cabinet Delplanque Meunier* de Luxeuil à hauteur de 3 300 € HT.

Un second devis a été demandé au *cabinet ABCD* qui n'a, à ce jour, pas répondu.

Afin de ne pas différer davantage la réalisation du projet, Monsieur le Maire a invité le conseil à retenir le cabinet Delplanque Meunier pour l'établissement du plan topographique pour un montant de 3 300 € HT, soit 3 960 € TTC, ce sur quoi le Conseil s'est prononcé favorablement à l'unanimité.

11- Extension et remise en état de la salle polyvalente ?

Pour le chiffrage de ces travaux, une consultation est en cours auprès du cabinet Chautemps et de la SYDED qui apporterait son aide sur l'estimation concernant le volet « énergétique ». Outre celui-ci, il reste à évaluer et à intégrer le coût du remplacement des plaques de plafond.

Au stade actuel, il n'est pas possible d'extrapoler sur le niveau auquel se situera ce devis, mais d'ores et déjà une alternative se présente qu'il apparait judicieux de considérer.

Le terrain de 22 ares, contigu à celui sur lequel est installé la Ferme du Breuil, va être proposé à la vente prochainement par son propriétaire Jean-Marc Rougeot.

Selon son prix, il pourrait être envisagé d'en faire l'acquisition en vue d'y édifier une construction neuve remplaçant l'actuelle salle polyvalente, laquelle pourrait faire l'objet d'un rachat par la CCVM.

Monsieur le Maire va contacter Jean-Marc Rougeot et la CCVM en vue de savoir sur quelles bases l'achat d'un côté, et la vente de l'autre, pourraient se négocier. Selon les réponses et l'obtention du devis complet du cabinet Chautemps, un chiffrage de l'option « construction » sera à envisager.

12- Convention pour la réalisation d'un audit énergétique de la salle polyvalente et du bâtiment de la mairie par la SYDED N°2023-03-23

Le SYDED propose un service pour le compte de ses collectivités adhérentes, qui consiste à faire réaliser par des bureaux d'études spécialisés, des audits énergétiques de bâtiments existants et des études de faisabilité de chaufferies bois, avec ou sans réseaux de chaleur.

Pour ces prestations, le SYDED a passé un accord-cadre à marchés subséquents, afin de rationaliser et simplifier la procédure de consultation. La commune souhaite profiter de ce dispositif pour réaliser un audit énergétique pour les bâtiments salle polyvalente et mairie bibliothèque.

Le SYDED assure le préfinancement ainsi que le règlement de la prestation au Bureau d'études. Le paiement est versé après validation de la bonne réalisation de la prestation. Le SYDED fait son affaire de l'obtention des subventions auprès de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche Comté (70%).

Il est proposé de passer une convention avec le SYDED, ayant pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement de la prestation. La commune s'engage en temps utile à signer la convention précitée et à payer au SYDED le reste à charge (déduction faite des subventions). Le montant exacte du reste à charge sera précisé après le résultat de la consultation réalisée par les services du SYDED avec un montant maximal de 3 500 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer en temps utile la convention pour la réalisation de l'étude ;
- Autorise l'inscription des dépenses correspondantes au budget de la commune ;
- Désigne M. le Maire en tant que « référent ».

13- Questions diverses

Patrick Dambre demande si les postes de Conseillers Communautaires laissés vacants par les conseillers démissionnaires (*scolaire, périscolaire et petite enfance – lien social – et sous-commission culture*) doivent être impérativement pourvus. Alain Pelot répond que ces participations s'appuient sur le volontariat. Un tour de table révèle qu'il n'y a pas de volontaires pour prendre la relève dans ces commissions.

Patrick Dambre demande si une suite à la réunion du 27 février avec le cabinet Verdy pour la 3^{ème} tranche de la rue du Bochet est prévue. Alain Pelot répond que le cabinet a travaillé sur le dossier et qu'une nouvelle réunion aura lieu le 4 avril.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 45
La date de la prochaine réunion est fixée au 12 avril 2023**

Liste des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 20 mars 2023 :

Délibérations	Objet	Approuvée Rejetée Reportée
2023-03-14	Compte administratif / Compte de gestion – M4 Service énergie photovoltaïque 2022	Approuvée
2023-03-15	Compte Administratif M4 Service énergie photovoltaïque 2022 – Affectation du résultat	Approuvée
2023-03-16	Compte administratif / Compte de gestion – M14 Commune 2022	Approuvée
2023-03-17	Compte administratif M14 Commune 2022 – Affectation du résultat	Approuvée
2023-03-18	Demande d'aide à l'équipement de la bibliothèque au département du Doubs	Approuvée
2023-03-19	Devis pour la réalisation des travaux forestiers 2023	Approuvée
2023-03-20	Extension du réseau électrique « rue des Charmilles »	Approuvée
2023-03-21	Employé communal – renouvellement contrat de travail	Approuvée
2023-03-22	Plan topographique centre-bourg	Approuvée
2023-03-23	Convention pour la réalisation d'un audit énergétique de la salle polyvalente et du bâtiment de la mairie par la SYDED	Approuvée

Le secrétaire de séance.
Mr DAMBRE Patrick

Le Maire
Mr PELOT Alain